

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7	11

Séance du 16 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, TROIN Katia, et MM. GARENCE Jacques, GARRON Patrice,

Absents représentés : MORDELET Pierre (à GARENCE Jacques), BASCOUL André (à GARRON Patrice), BAGARRE Jean-Pierre (à MORDELET Charles-Antoine), HEBRARD Valérie (à CHAUVIN Hélène),

Absents excusés non représentés : sans objet

Mme CHAUVIN Hélène a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

12/02/2024

Objet de la délibération

Délibération n°13/2024 : **FONCIER : CESSIION DE LA PARCELLE I 701 - modification délibération**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a eu une erreur dans la rédaction de la délibération n° 49/2023 du 22/12/2023 relative à la cession de la parcelle I 701, concernant le notaire désigné pour la préparation et la rédaction de l'acte.

Il propose de modifier la délibération comme suit :

DÉSIGNE Maître VIBRAC Rémi, notaire à RIEZ, pour la préparation et la rédaction de l'acte de vente.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE la modification de la délibération n°49/2023 du 22/12/2023 comme stipulé ci-dessus.

DIT que le reste des dispositions reste inchangé.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

